

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.100

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Fabrice IGOUNET, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :
REPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE**

Exposé :

Mme CHALLAL avait été désignée pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS d'Aucamville. Par courrier du 12 juillet 2022, elle a fait part de son souhait de démissionner en raison de son indisponibilité pour raisons professionnelles.

Au regard de l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Cependant, au regard de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Une seule candidature a été déposée.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2122-4 à L.2122-7,

Vu les articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 du Code de l'action sociale et de la famille,

Vu la délibération n°31.2020 en date du 26 mai 2020 portant fixation du nombre de membres du Conseil d'administration et leur désignation,

Vu le mail de démission du Conseil d'administration de Mme CHALLAL Lyliia en date du 12 juillet 2022,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

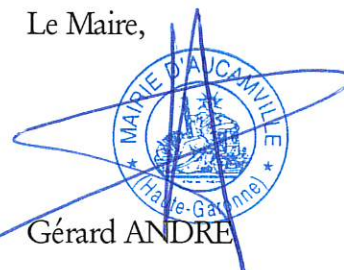
Décide

Article 1 : de désigner Mme CHALLET Caroline membre du Conseil d'administration du CCAS d'Aucamville.

Article 2 : de rappeler la liste de ses six administrateurs représentant le Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS :

- Mme BALAGUE Annette
- M. BECHENY Jean-Jacques
- Mme CHALLET Caroline
- M. JAMMES Jean-Pierre
- Mme PONS Monique
- M. VALMY Jean-Charles

Le Maire,



Gérard ANDRE